

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2021**

Le onze février de l'an deux mille vingt-et-un à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le cinq février de l'an deux mille vingt-et-un, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement, la séance se déroule en visioconférence conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS

ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme WALLE à Mme GUILLANTON

ABSENTE :

Mme DA GRACA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. DOSSMANN

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à la nomination de M. DOSSMANN en tant que secrétaire de séance. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu des séances du 16 novembre 2020 et du 17 décembre 2020 qui sont approuvés à l'unanimité.

Mme LIBONG présente la création d'un monument en hommage aux Verriérois morts pour la France.

M. TIXIER présente le label Terre de jeux 2024 obtenu par la ville.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

- le budget primitif 2021, par nature, par 24 voix pour et 8 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 790 207 €	21 790 207 €
Investissement	7 681 916 €	7 681 916 €
Total du budget	29 472 123 €	29 472 123 €

DÉCIDE

- l'attribution de subventions à 31 associations pour un montant de 64 150 €, au titre de l'année 2021,

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention de 11 500 € à l'Association des Familles, au titre de l'année 2021, par 31 voix pour (M. ROGER-ESTRADE ne prenant pas part au vote),

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention de 45 000 € à l'association V2i, au titre de l'année 2021,

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention forfaitaire de 23 000 € au groupe scolaire Sophie Barat, d'une subvention de 106 500 € au groupe scolaire Notre-Dame de l'Assomption et d'une subvention de 32 250 € à l'école Steiner-Waldorf, au titre de l'année 2021,

AUTORISE

- une réduction de la redevance annuelle à hauteur de 11 076 € pour l'entreprise Exterionmedia, titulaire du marché de concession d'emplacements du domaine public pour l'installation de mobilier publicitaire compte tenu de l'épidémie de COVID 19 et des périodes de confinement sur l'année 2020, par 24 voix pour, 7 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS) et 1 abstention (Mme QUINQUENEL),

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail emphytéotique signé avec Emmaüs Habitat pour le bâtiment situé 102 rue d'Estienne d'Orves, portant sur une prorogation de deux ans dudit bail, par 31 voix pour (M. TRÉBULLE ne prenant pas part au vote),

APPROUVE

- La demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sollicitée par Emmaüs Habitat concernant trois prêts proposés par la caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'opération de réhabilitation de 12 logements situés 100 rue d'Estienne d'Orves ; et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, par 29 voix pour (M. TRÉBULLE, M. ATTAF et M. YAHIEL ne prenant pas part au vote),

PREND ACTE

- de l'application, à compter du 1^{er} décembre 2020, du mécanisme de représentation substitution au sein du comité du SIGEIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre

de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour 13 communes, et au titre des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour la commune de Morangis,

APPROUVE

- l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière au projet de rénovation de l'école maternelle Bois Lorient, notamment l'État, la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne et la Communauté Paris-Saclay, et à signer tous les documents afférents à ces demandes,

DÉSIGNE

- Mme LAGORCE pour se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme envisagée par Monsieur François Guy TREBULLE, Maire, concernant la parcelle cadastrée AN 663 ; et autorise Mme LAGORCE à signer la décision qui sera proposée à l'issue de l'instruction concernant l'autorisation envisagée, ainsi que tout document s'y rapportant, par 24 voix pour et 7 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et M. FASS), M. TRÉBULLE ne prenant pas part au vote,

HABILITE

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'émission et la livraison de titres-restaurants pour les agents de la commune et du CCAS avec l'entreprise UP, et tous les actes y afférents suite à la décision de la CAO en date du 2-2-2021,

HABILITE

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif au nettoyage de la voirie et des espaces publics de la Ville avec l'entreprise Europe Service Voirie, et tous les actes y afférents suite à la décision de la CAO en date du 2-2-2021,

DÉCIDE

- la création de deux postes de rédacteur principal de 2^e classe pour assurer les fonctions de maquettiste au sein du service communication et de conseiller en prévention hygiène et sécurité au sein de la direction des ressources humaines, et d'un poste d'agent de police municipale,

APPROUVE

- la mise à disposition d'un infirmier en soins généraux de classe normale territoriale titulaire à temps complet pour une période de trois ans du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2024 auprès du Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) de droit public « le Relais des Aidants », pour exercer au sein de l'association Triade 91, conformément au projet de convention tripartite ; et doit dire que la convention prévoit le remboursement de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition,

APPROUVE

- les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « Extrascolaire » et

« Périscolaire », pour une durée de six ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, et autorise Monsieur le Maire à les signer,

APPROUVE

- les conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant par la Caisse d'allocations familiales, pour une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Jusqu'au 31 décembre 2020 :

- N° 122 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « FLOPY » avec l'association L'Afrique dans les Oreilles pour la présentation du spectacle le samedi 10 avril 2021 au Moulin de Grais, pour un montant de 1 002,25 € net
- N° 123 Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux pour des ateliers de création avec un ensemble d'artistes dans le cadre du projet de la « Ruche éphémère » qui se déroulera du 6 janvier au 30 juin 2021 au Centre André Malraux, à titre gracieux
- N° 124 Signature d'un avenant n°1 au marché n°959 - accord-cadre pour la réalisation du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson pour le lot N°1 « mise en page, exécution et photogravure du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières », pour un montant maximum fixé à 10 978 € TTC (TVA à 10 %)
- N° 125 Signature d'un avenant n°1 au marché n°960 - accord-cadre pour la réalisation du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson pour le lot N°2 « impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières », pour un montant maximum fixé à 19 760,40 € TTC (TVA à 10 %)

À partir du 1^{er} janvier 2021 :

- N° 1 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Papoum et autres contes d'animaux » avec Gingko Biloba pour la présentation du spectacle le mercredi 13 janvier 2021 à 17h à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 500 € net
- N° 2 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Coquelicot et asticot » avec Les Cailloux Brûlants pour la présentation du spectacle le mercredi 19 mai 2021 à 17h à la Médiathèque André Malraux, pour un montant de 650 € net

N°3 Annulée

N° 4 Signature d'un contrat de prestation avec Nicolas Alquin pour la création d'une œuvre plastique dans le cadre d'une série d'actions d'hommage visant à célébrer Honoré d'Estienne d'Orves, pour un montant de 49 175 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,

Vice-président de Paris-Saclay



François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».